10 octobre 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
Lima, 7-11 octobre 2019

Projet de rapport

Rapporteuse : Soraya Carolina Cálix Ponce (Honduras)

Additif

Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

1. À la 8e séance, tenue le 10 octobre 2019, les participants à la Réunion ont examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes ».

2. Pour ce faire, ils étaient saisis d'un projet d'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion (UNODC/HONLAC/29/5, annexe).

3. Les participants ont été informés que la trentième Réunion se tiendrait en octobre 2020. Le représentant du Guatemala a fait part de l'intention et du souhait de son pays de l'accueillir et noté que de nouvelles consultations seraient nécessaires à ce sujet. Au cours des débats, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Espagne, Mexique, République dominicaine, Colombie, Pérou, Cuba, Paraguay et Chili.

4. Un certain nombre de délégations ont proposé de soumettre les thèmes suivants aux groupes de travail pour examen lors de la trentième Réunion : a) livraisons surveillées et autres techniques d'enquête spéciales. Possibilité d'élaborer des procédures opérationnelles standard informelles s'appliquant aux livraisons surveillées ; b) trafic de drogues par voie maritime et difficultés connexes – les saisies en haute mer ; coopération avec les services de détection et de répression des pays de transit et de destination ; coopération avec le secteur privé ; c) utilisation du darknet pour le commerce de drogues et utilisation de cybermonnaies pour le commerce et le blanchiment d'argent ; d) gestion des avoirs saisis et problèmes connexes ; e) nouveaux itinéraires du trafic de drogues et échange de renseignements en vue de les désorganiser ; f) nécessité de la présence de représentants de tous les services de détection et de répression et de tous les procureurs aux réunions des HONLEA ;

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

g) mesures de sécurité que peuvent prendre les services de détection et de répression afin d'empêcher les fuites de renseignements et l'interception des communications par les criminels ; h) aspects méthodologiques de la collecte de renseignements ; i) protection des témoins, protection des informateurs et des autres sources d'information et questions connexes ; j) mécanismes de coopération judiciaire et policière ; k) mesures efficaces pour la détection et la saisie de produits chimiques utilisés dans la production de drogues ; l) indicateurs destinés à mesurer objectivement le respect des stratégies de lutte contre le trafic de drogues ; m) examen méthodologique de la collecte de données destinées à l'Annuaire statistique.

5. Les participants à la Réunion ont pris note de ces propositions et prié le Secrétariat d'arrêter les thèmes soumis aux groupes de travail pour examen avant la trentième Réunion. Compte tenu de ce qui précède, le projet d'ordre du jour provisoire ci-après a été approuvé pour la trentième Réunion :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail : [*à déterminer*].
6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
7. Organisation de la trente et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

6. À la même séance, les participants à la Réunion ont examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Questions diverses ». Des déclarations ont été faites par les représentants du Pérou, du Chili, du Paraguay et de l'Espagne. Les orateurs sont convenus qu'il importait d'examiner les responsabilités, y compris juridiques, des compagnies de transport maritime et des propriétaires de navires dans les affaires de trafic de drogues et ils ont décidé que cette question pourrait être examinée par les groupes de travail lors de prochaines réunions des HONLEA, sous le thème général du trafic de drogues par voie maritime.